

Écho du Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne

Le Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne s'est réuni le vendredi 02 décembre 2016 et a traité les sujets suivants :

- **Urbanisme et PLU:** Le Maire a informé le conseil Municipal sur l'annulation du PLU par le Tribunal Administratif. Suite à cette décision, il a proposé de rencontrer la Directrice de la DDT avec l'avocat qui a suivi le dossier pour analyser les attentes de l'état tout en essayant de préserver la plus grande partie de la procédure engagée ceci dans un souci d'économie budgétaire. Les règles et les zonages du POS sont réactivées en attente du PLU.
- **Suivi budgétaire :** Le Maire a commenté le comparatif budget – réalisé article par article et a proposée une décision modificative pour pouvoir doter le poste Charges de personnel de 900 euros. Cette dépense sera compensée par l'augmentation des postes Atténuation de charges et Les autres produits de gestion courante qui avaient été sous-évalués. Le Conseil Municipal valide cette proposition. Il vote aussi à l'unanimité l'indemnité à verser au Percepteur.
- **Suivi des travaux :** Le Maire a présenté le dossier du SEDI pour l'extension du réseau électrique en direction du cimetière. Le coût de ces travaux est estimé à 24 000 euros TTC, il sera intégralement pris en charge par le SEDI. Le Conseil Municipal a approuvé favorablement ce projet.
- **Divers :** Robert Pinet a exposé la procédure permettant la reprise des concessions funéraires dont les tombes sont en état d'abandon. Un affichage à l'entrée du cimetière et sur chaque tombe concernée doit être effectué. Cette information devra être affichée durant 3 ans afin que les éventuelles familles puissent se manifester auprès de la Mairie. Après ce délai, le Maire peut poursuivre la procédure. Le Conseil Municipal a validé la mise en œuvre de cette action nécessaire pour la bonne gestion du cimetière.

Le Maire a informé le Conseil Municipal sur la nécessité de réaliser un bilan au bout de 3 ans de la mise en service des Temps d'Activités Périscolaires au sein des écoles. Ce bilan est l'occasion de proposer des changements ou des modifications dans l'organisation des TAP. Une réflexion sera conduite avec la commission du RPI et les personnes concernées.

Le Maire a fait le point sur la fusion des trois intercommunalités du Sud Grésivaudan et a distribué un document de présentation destiné à tous les élus des 47 communes qui sont ainsi regroupées.

Jean-Pierre Rose, Président du SIE, a présenté les travaux en cours de réalisation sur le réseau d'eau potable et le réservoir de notre commune. Le coût de ces investissements est d'environ 194 000 euros.

Le repas des aînés s'est déroulé le vendredi 2 décembre 2016 et a rassemblé 65 convives. Un nouvel appel est fait aux habitants de plus de 70 ans qui n'auraient participé de rejoindre le groupe l'année prochaine.